



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-six, le 14 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 8 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Bernard GARRIGOU, Président.

PRESENTS :

Messieurs – GARRIGOU - BEYRAND – BUCHOUL – CELAN – DEFFIEUX
GORALCZYK – HARRIBEY – LANGLOIS – MERCIER – PROUILHAC – QUINTANO –
QUISSOLLE - STEFFE

Mesdames – ALOS - BOUYE – FABRE - ETCHEVERS – GANDRAND – GOURPIL –
HANRAS – NOBLE – REMIGI – ROUSSEL - SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame MOREIRA à Monsieur BUCHOUL
Monsieur FABRE à Monsieur HARRIBEY
Madame DESVERGNES à Madame FABRE
Monsieur CHIBRAC à Monsieur STEFFE

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur QUINTANO est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur QUINTANO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 est adopté par 27 voix POUR et 1 abstention (Monsieur FABRE).

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2026 - DÉLIBÉRATION N° 2026/3/1.

Réf 7.1.1

OBJET : ORIENTATIONS GENERALES POUR LE BUDGET PRIMITIF ET LES BUDGETS ANNEXES 2026 – RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES – RAPPORT SUR L’EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Monsieur le Président expose :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, est venue modifier l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT. Ce dernier, complété par l'article D 2312-3, prévoit désormais que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) présente au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

De plus, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit de nouvelles règles en la matière.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour son projet de budget primitif 2026 et ses budgets annexes sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 de la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde.

Ce rapport contient également les informations sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Rapport de présentation des Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes pour 2026 annexé à la présente

- **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2026 au regard du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- **Prend acte** des informations relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes,
- **Prend acte** des informations relatives à la mutualisation des services,
- **Charge** le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT – Bernard GARRIGOU

Le Président

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Edouard QUINTANO

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 23/04/2026 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 23/04/2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Synthèse des orientations budgétaires communautaires :

Les orientations budgétaires et les priorités de la Communauté de Communes en 2026 sont les suivantes :

- poursuite des soutiens aux communes dans le cadre des fonds de concours, de la dotation de solidarité et de la prise en compte du FPIC
- adaptation des mobilités : adoption du PDMS et poursuite des pistes cyclables
- renforcement de l'accompagnement à la transition écologique : adoption et mise en œuvre du PCAET, collecte hors site, compostage
- accentuation des politiques en faveur de l'habitat et du logement : mise en œuvre du plan d'action du PLH et de la CIL, gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Préambule

La loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour les collectivités locales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'un élément du cycle budgétaire annuel et d'une formalité substantielle permettant de rendre compte de la gestion de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) retranscrite à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » renforce l'information qui doit être donnée aux conseillers communautaires et modifie l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires. Pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit comporter les engagements pluriannuels envisagés ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport comporte, également, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi NOTRe précise également que :

- le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- la présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose : « A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement annuel (...) »

Préalable obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- d'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte de la Loi de Finances
- de communiquer les tendances concernant l'évolution des principaux postes budgétaires,
- de présenter les orientations stratégiques de la Communauté de Communes, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et de programmation pluriannuelle des investissements

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Au niveau mondial :

L'économie mondiale s'inscrit dans une phase de ralentissement structurel avec une croissance estimée entre 2,7 et 3,2 % en 2026 contre environ 3,5% avant la période du Covid.

Les économies avancées (Europe, Etats-Unis) affichent une croissance limitée entre 1 et 1,5% pénalisée par un ralentissement de la productivité, un vieillissement démographique et un niveau d'endettement élevé dans le public et le privé. Les

économies émergentes (Inde, Asie du sud-est) continuent de soutenir la croissance mondiale mais leur dynamique tend à se modérer.

Après le pic de la pandémie et la guerre en Ukraine, l'inflation diminue et se situe autour de 3% contre 7% en 2022. Mais les prix restent élevés pour l'énergie et l'alimentation. Afin de maîtriser cette inflation, les banques centrales ont augmenté les taux d'intérêts qui restent élevés, autour de 3 à 3,5%. Cela renchérit le coût des crédits et pèse sur l'investissement ce qui induit un ralentissement économique et réduit les marges budgétaires pour les Etats. Le conflit récent au Moyen-Orient pourrait provoquer un choc énergétique mondial et relancer l'inflation à court ou moyen terme.

De plus, le contexte géopolitique international est marqué par des tensions importantes et durables (guerre en Ukraine, conflit au Moyen-Orient, rivalités sino-américaines, montée du protectionnisme) qui entraînent une volatilité des prix de l'énergie, des incertitudes économiques et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Le commerce mondial progresse à un rythme limité, autour de 2 à 3%, traduisant une fragmentation croissante du système économique mondial avec une réorganisation des chaînes d'approvisionnement et un recentrage des stratégies économiques sur des logiques de souveraineté.

Le contexte social est caractérisé par une croissance des inégalités et des tensions avec un écart entre les riches et les pauvres en augmentation et une concentration des richesses dans certaines régions. Le marché du travail est contrasté car même si le chômage reste faible dans certains pays développés, la précarité est accrue, les emplois sont instables et les jeunes se trouvent en difficultés. Les prix de l'énergie et de l'alimentation exercent une forte pression sur le coût de la vie pour les ménages.

Les transitions technologiques (intelligence artificielle, automatisation) et écologiques (investissement massif dans les énergies renouvelables) font craindre des pertes d'emplois et un coût de l'énergie plus élevé et remettent en question les modèles traditionnels.

Dans ce contexte, l'environnement économique mondial est marqué par un niveau élevé d'incertitudes pouvant provoquer des risques macroéconomiques significatifs susceptibles d'affecter durablement les trajectoires de croissance, un choc énergétique, une dégradation des conditions financières ou encore une instabilité des marchés financiers.

B. Zone Euro :

L'économie de la zone euro s'avère résiliente malgré l'environnement mondial difficile. La croissance annuelle moyenne du PIB en volume devait s'établir en 2026 autour de 0,9 à 1,1%. Cela confirme une économie en ralentissement mais pas en récession malgré des fragilités persistantes. Des économies majeures comme l'Allemagne ou la France stagnent ou ralentissent, freinés par le coût de l'énergie, le ralentissement industriel et la baisse de la demande mondiale.

Les pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal) résistent un peu mieux grâce au tourisme et à la consommation. La demande intérieure devrait rester le principal moteur de la croissance dans la zone euro sur fond de bonne résistance des marchés du travail.

Bien que l'économie ait globalement maintenu une dynamique positive début 2026, la guerre au Moyen-Orient a provoqué un regain d'incertitude et les perspectives économiques se sont à nouveau assombries. Les perturbations du trafic maritime dans

le détroit d'Ormuz, axe stratégique pour le transport international de pétrole et de gaz naturel liquéfié (GNL), conjuguées aux attaques menées contre des infrastructures énergétiques, ont entraîné une volatilité importante sur les marchés mondiaux de l'énergie et ont poussé les prix pétroliers et gaziers à la hausse.

Une poussée de l'inflation est envisagée. Elle risque de peser sur le pouvoir d'achat, les dépenses de consommation et, par conséquent, la croissance du PIB, en particulier à court terme.

L'évolution future du conflit et son incidence sur les prix de l'énergie, l'incertitude et la confiance, ainsi que la répercussion du choc énergétique sur les prix à la consommation hors énergie demeurent cependant très difficiles à prédire. Dans ce contexte, les projections de référence sont complétées par d'autres scénarios supposant différents niveaux de gravité en ce qui concerne les conséquences économiques du conflit sur la zone euro. L'accroissement des incertitudes va probablement freiner la consommation et les investissements.

Le contexte géopolitique international fait également planer le spectre d'un nouveau choc inflationniste sur la politique monétaire, obligeant la BCE à remonter ses anticipations d'inflation. L'inflation sous-jacente à savoir les prix du logement et de l'alimentation restent quant à eux élevés, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce contexte, la politique monétaire reste encore restrictive. Les taux directeurs maintenus à un niveau proche de 2% pèsent sur les conditions de financement des ménages et des entreprises, contribuant à freiner l'investissement, en particulier dans le secteur de l'immobilier et qui favorise un taux d'épargne élevé. Une option est à l'étude pour relever les taux directeurs à 2,50 ou 2,75%.

Toutefois, en 2026, l'orientation budgétaire devrait s'assouplir, du fait essentiellement de l'accroissement des investissements publics en particulier en Italie, et avec surtout les importantes dépenses en matière de défense et d'infrastructures en Allemagne.

Le marché du travail reste résilient, avec un taux de chômage historiquement bas, autour de 6,5 %. Cette situation traduit une bonne tenue de l'emploi, bien que des tensions persistent, notamment en matière de recrutement et de qualité des emplois proposés.

Sur le plan des finances publiques, la zone euro présente un niveau d'endettement moyen proche de 90 % du PIB, avec un déficit public qui devrait augmenter et s'établir autour de 3 % à 3,5 % du PIB. Cette progression est due à la hausse des paiements d'intérêts (de 1,9 % du PIB en 2024 à 2,3 % en 2028), qui ne devrait être que marginalement compensée par des effets macroéconomiques positifs. Ces niveaux, bien que globalement maîtrisés, limitent les marges de manœuvre budgétaires de certains États membres.

D'un point de vue social, la situation demeure contrastée. Le ralentissement de l'inflation ne s'est pas encore pleinement traduit par une amélioration du pouvoir d'achat, en raison des hausses de prix cumulées depuis 2022. Par ailleurs, les difficultés d'accès au logement, accentuées par la remontée des taux d'intérêt, ainsi que la persistance d'inégalités entre pays et entre catégories de population, constituent des facteurs de tension.

Dans ce contexte, la zone euro évolue dans un équilibre fragile, caractérisé par une stabilisation progressive des grands indicateurs économiques, mais également par des vulnérabilités structurelles susceptibles d'affecter les perspectives de croissance et la cohésion sociale à moyen terme.

C. France :

L'économie française connaît une croissance « molle », estimée entre 0,9 et 1,1% en 2026, insuffisante pour dégager des marges budgétaires. Cette croissance repose principalement sur la consommation des ménages qui bénéficie d'un reflux de l'inflation, et sur une reprise progressive de l'investissement. Toutefois, ces moteurs demeurent fragiles en raison d'un climat d'incertitude économique et d'un niveau encore élevée des taux d'intérêt.

L'inflation devrait être maîtrisée et s'établir autour de 1 à 1,3%. Ces prévisions sont toutefois incertaines compte tenu du contexte géopolitique international avec le conflit au Moyen-Orient. En effet, selon l'INSEE, la flambée des cours des hydrocarbures se traduirait en France, comme ailleurs dans le monde, par un net regain de l'inflation, qui franchirait les 2 % au cours du printemps.

Les finances publiques restent fortement dégradées avec un déficit public autour de 5%, une dette publique supérieure à 115% du PIB et une charge de la dette dépassant 50 milliards d'euros par an.

Dans ce contexte, l'Etat engage une trajectoire de redressement budgétaire, contraint sous la pression de l'Union Européenne et des marchés financiers. Cette politique budgétaire restrictive va se traduire par un effort significatif demandé aux collectivités territoriales, tant en termes de contribution financière (estimée entre 2 et 4 milliards) que de moindre dynamisme des ressources.

Au niveau des affaires, la production industrielle serait portée par les machines et équipements, les équipements électriques et les produits informatiques, électroniques et optiques. À l'inverse, l'aéronautique pourrait connaître un léger ralentissement des cadences de production.

Dans les services marchands, l'activité se poursuivrait à un rythme modéré. L'activité du travail temporaire demeurerait soutenue, à un niveau supérieur à sa moyenne de long terme. L'édition et les services aux entreprises au sens large continueraient d'enregistrer une activité positive. À l'inverse, un recul est attendu dans la programmation-conseil et dans les services de location.

Dans le bâtiment, les entrepreneurs anticipent un net ralentissement de l'activité, avec un léger recul dans le gros œuvre. Le second œuvre resterait légèrement mieux orienté, porté principalement par les travaux de rénovation.

Selon l'enquête mensuelle du mois de mars publiée par la Banque de France, l'indicateur d'incertitude rebondit fortement à cause du conflit au Moyen-Orient. Les chefs d'entreprise redoutent une hausse rapide des prix du pétrole et du gaz, ainsi que des perturbations significatives dans les flux logistiques d'approvisionnement et de distribution. Les entreprises du secteur du transport se déclarent particulièrement exposées à ces risques.

Sur le marché du travail, l'emploi resterait stable avec un taux de chômage estimé à 7,8% mais avec un chômage des jeunes très élevé, à plus de 20%. Les offres d'emploi ont baissé

d'environ 10% en 2025 et face aux incertitudes économiques, les entreprises ralentissent leurs offres d'emplois. Le marché est contrasté avec un « décalage des compétences ». D'un côté, certains secteurs connaissent des pénuries de talents et de l'autre il y a des difficultés à trouver un emploi dans d'autres secteurs. Bien que la population active soit en hausse, le marché de l'emploi connaît des transformations structurelles importantes avec notamment l'impact de l'Intelligence Artificielle, l'automatisation, la transition écologique, l'évolution des compétences demandées et des modes de travail.

Les métiers qui recrutent le plus sont souvent soit peu attractifs (conditions difficiles, salaires faibles) soit très qualifiés (tech, ingénierie).

Trois grandes forces structurent les besoins en recrutement :

- La transition énergétique et environnementale, qui crée une demande massive en métiers techniques du BTP, de l'énergie et de l'environnement,
- La transformation numérique, qui continue d'alimenter les besoins en profils tech, data et cybersécurité,
- Le vieillissement de la population, qui génère des tensions dans les métiers du soin, de l'aide à la personne et de la santé.

Selon France Travail, plus de 3 millions de projets de recrutement sont prévus en 2026, dont 61 % sont jugés difficiles par les employeurs. Ce chiffre illustre l'ampleur du décalage entre l'offre et la demande de compétences.

Le secteur privé reste largement dominant avec 80 à 82% des emplois contre 18 à 20% dans le secteur public.

Dans ce contexte d'incertitude et de politique budgétaire restrictive, les tensions sociales restent persistantes avec un fort sentiment de dégradation du pouvoir d'achat.

Les collectivités territoriales sont directement concernées par la politique budgétaire restrictive, à travers :

- un encadrement de l'évolution de leurs dépenses
- un moindre dynamisme des concours financiers de l'État
- des ajustements sur certaines ressources fiscales
- une participation à l'effort national

L'environnement budgétaire national se caractérise par une contrainte accrue sur les finances locales, limitant les marges de manœuvre des collectivités.

D. En Nouvelle-Aquitaine :

La Région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une dynamique démographique positive et une économie diversifiée, reposant notamment sur les secteurs de l'aéronautique et l'industrie, de l'agriculture, du tourisme et des services.

Toutefois, cette dynamique reste dépendante de la conjoncture nationale et internationale, notamment pour les secteurs industriels et exportateurs.

Le département de la Gironde bénéficie d'une attractivité soutenue, portée par le dynamisme de la métropole bordelaise et le développement des territoires périurbains.

Cette évolution démographique se traduit par une augmentation des besoins en équipements publics, en infrastructures et en services à la population. Elle s'accompagne également de tensions, notamment en matière de foncier, de mobilités et d'aménagement du territoire.

L'activité économique régionale présentait des évolutions sectorielles contrastées avant que n'éclate la guerre au Moyen-Orient avec ses possibles conséquences.

La production industrielle progresse portée par l'industrie alimentaire et la fabrication de papier-carton. Globalement, la demande s'anime quelque peu, soutenue par les commandes à l'exportation, notamment pour les équipements électriques-électroniques et l'aéronautique, et contribue à la reconstruction progressive des carnets. Dans l'ensemble les hausses des prix des matières premières sont répercutées sur les prix de vente. Pour autant l'équilibre des trésoreries reste fragile. Les effectifs varient peu.

La dynamique s'infléchit dans les services marchands et plus particulièrement pour les prestations à destination des entreprises. Les activités comptables et de nettoyage se maintiennent. La demande de travail intérimaire demeure volatile. La légère hausse des tarifs d'ensemble masque des évolutions disparates dans un contexte fortement concurrentiel et les tensions sur la trésorerie s'accroissent, notamment dans le transport de marchandises et l'hôtellerie.

Dans le bâtiment, l'activité recule légèrement, fortement perturbée par les intempéries (pluie, inondations, tempêtes) de ces derniers mois. Les travaux extérieurs principalement de gros œuvre se révèlent les plus affectés alors que le second œuvre, moins exposé, échappe à la baisse. Les appels d'offres restent longs à se finaliser avec un attentisme marqué tant du côté du secteur public que privé. Les marges sont mises sous pression, d'autant que les prix de plusieurs matériaux connaissent ou sont en passe de connaître des hausses. Le manque de visibilité limite l'alimentation des carnets de commandes et fait peser un risque de volume de chantiers insuffisant à moyen terme.

Selon les anticipations des chefs d'entreprise formulées pour la plupart après le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, l'activité progresserait modérément dans l'industrie et les services, et évoluerait plus favorablement dans le bâtiment avec une météo potentiellement plus propice.

Au niveau du marché du travail, la Nouvelle Aquitaine compte environ 2,6 millions d'emplois. Elle est l'une des plus grandes régions françaises en volume d'emploi. Elle a un taux de chômage proche de la moyenne nationale à environ 7%. Toutefois, il est noté une tendance à la baisse des recrutements et offres d'emplois. Le secteur tertiaire reste le plus pourvoyeur d'emplois.

E. Au niveau local :

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde s'inscrit dans un environnement territorial dynamique, au sein de l'aire d'influence de la métropole bordelaise.

Le territoire de la CCJEB se caractérise ainsi par un positionnement équilibré entre espace résidentiel de qualité et pôle économique de proximité, dans un environnement naturel préservé.

La Communauté de Communes connaît une croissance démographique régulière, portée principalement par les flux migratoires. Cette évolution témoigne de son attractivité, notamment auprès des ménages actifs.

Cette dynamique démographique implique toutefois une adaptation continue des équipements et services publics, ainsi qu'une vigilance en matière de maîtrise de l'urbanisation.

Le territoire se distingue par un niveau de vie globalement élevé, avec :

- des revenus médians supérieurs aux moyennes nationales (environ 27 900 €/unité de consommation)
- un taux de pauvreté contenu (5,6%)
- une proportion importante de ménages imposables (67,5%)

Ces éléments traduisent une relative homogénéité sociale et un niveau de précarité limité. Néanmoins, certaines fragilités peuvent subsister.

Le territoire dispose d'un tissu économique actif, avec un volume d'emplois en progression (environ 20 400 emplois) et une structuration diversifiée autour de plusieurs secteurs :

- services, commerce et transport (65%)
- construction (15,6%)
- industrie (12%)

Le tissu économique est dominé par les PME et TPE.

La Communauté de communes bénéficie de la présence d'acteurs économiques structurants dans la filière bois, la recherche et l'aéronautique.

Les zones d'activités économiques accueillent un tissu dense d'entreprises, contribuant à la diversification économique et à l'emploi local.

Le tissu économique de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde apparaît globalement solide et résilient, porté par un environnement métropolitain dynamique et une diversité sectorielle (filiale bois, logistique, services, activités industrielles).

Les entreprises structurantes du territoire, notamment dans la filière bois et la recherche, bénéficient de perspectives favorables à moyen et long terme, en lien avec les enjeux de transition écologique et énergétique. Par ailleurs, les zones d'activités économiques continuent d'accueillir un tissu dense de PME et TPE, contribuant à la création d'emplois et au dynamisme local.

Les secteurs de la logistique et des services aux entreprises demeurent porteurs, soutenus par la position stratégique du territoire à proximité de l'agglomération bordelaise et des grands axes de transport. Le secteur industriel, notamment lié à l'aéronautique, montre des signes de reprise progressive, malgré un contexte encore incertain.

Toutefois, plusieurs points de vigilance doivent être soulignés :

- la hausse des coûts (énergie, matières premières)
- les tensions de recrutement dans certains secteurs
- la sensibilité aux aléas conjoncturels et climatiques (notamment pour la filière bois)

II. La Loi de finances 2026 :

La loi de finances pour 2026 a été adoptée par le Parlement le 2 février 2026 et promulguée le 19 février 2026, après la validation du conseil constitutionnel. Le projet de loi avait été présenté au conseil des ministres du 14 octobre 2025 et a donc connu une nouvelle fois un parcours long et chaotique.

La loi de finances pour 2026 poursuit un objectif de redressement des comptes publics en augmentant les recettes fiscales (reconduction d'un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés, suppression de plusieurs niches fiscales) et en diminuant les dépenses de l'Etat, hors Défense nationale.

Elle vise à ramener le déficit public à 5% du produit intérieur brut (PIB) contre 5,4% en 2025 avec une hypothèse de croissance finalement retenue à 1,0% et une inflation à 1,3%.

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public avec une participation nette de 2 milliards d'euros, la poursuite de l'augmentation des cotisations employeurs à la Caisse nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et la baisse des crédits d'investissement.

II-1 Les concours financiers versés par l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

- La dotation globale de fonctionnement restera quasi stable à 27,406 milliards d'€.

En son sein, les dotations de péréquation vont augmenter de 300 millions (dotation de solidarité rurale + 150 millions d'euros, dotation de solidarité urbaine + 150 millions d'euros). Ces hausses seront financées par des diminutions des autres composantes de la DGF (dotation forfaitaire des communes et dotation de compensation des EPCI). Les impacts sont importants pour Cestas (-89%) et Saint Jean d'Illac (- 48%).

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde ne perçoit plus de dotation d'intercommunalité depuis 2016 et perçoit encore une dotation de compensation de la part salaires (DCPS) dont le montant 2026 sera affecté par une diminution d'environ 78 870 €.

Dotation de compensation 2023	Dotation de compensation 2024	Dotation de compensation 2025	Estimation dotation 2026
2 361 275 €	2 322 199 €	2 237 874 €	2 159 000 €

Les versements en compensation d'exonération de fiscalité locale ou de transfert de compétences (variables d'ajustement) sont minorés de 586 millions d'euros. Cela va concerner la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde sera affectée par une diminution de sa Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) d'environ 189 000 €.

La compensation de la réduction de moitié des bases industrielles sera diminuée.

Depuis la loi de Finances pour 2021, les valeurs locatives des établissements industriels sont réduites de moitié pour le calcul de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). A compter de 2026, un coefficient de 0,807 sera appliqué à la compensation. Cela représente pour la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde une baisse de 254 000 € de la compensation.

Le soutien à l'investissement local :

- Le dispositif du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est maintenu (taux de remboursement et assiette des dépenses éligibles inchangée). Il existait 3 régimes de versement :

Un régime de droit commun calculé sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en n-2

Un régime dérogatoire calé sur les dépenses réalisées en n-1 pour les collectivités ayant rempli les conditions nécessaires lors du plan de relance 2009 – 2010

Un second régime dérogatoire sur les dépenses de l'année n pour les EPCI et les communes nouvelles.

Ce second régime dérogatoire est supprimé pour les intercommunalités qui subiront une quasi-année blanche de versement de FCTVA en 2026.

- Le Fonds Vert est ramené à un budget de 840 millions d'euros (contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,5 milliards d'euros dans la loi de finances 2024).

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) voit ses crédits baisser de 200 millions d'euros.

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est reconduite à son montant de 2025 (soit 1,046 milliard d'euros).

II-2 Les mesures concernant la fiscalité locale

- La revalorisation des bases des impôts locaux est sortie du contexte de la loi de finances annuelle à compter de 2018.

Le coefficient forfaitaire mesurant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2024 et novembre 2025 est de 1,008. **Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 0,8%** (taxe foncière exceptés locaux professionnels, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Pour mémoire, l'inflation moyenne s'est établie à 0,9% en 2025.

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	0,8%

- L'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée d'un an en 2027.

- La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée de trois ans (mise en œuvre au 1^{er} janvier 2032).

- Une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) remplacera à compter du 1^{er} janvier 2027 la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Le produit de cette nouvelle taxe reviendra aux collectivités locales.

II-3 Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) et diverses mesures

• Le prélèvement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO) a été adopté à hauteur de 740 millions d'euros en 2026 et reposera sur les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions.

Les communes seront exemptes de tout prélèvement :

- 0 € pour les communes (contre 250 millions d'euros en 2025)
- 250 millions d'euros pour les EPCI à fiscalité propre (comme en 2025)
- 140 millions d'euros pour les départements (contre 220 millions d'euros en 2025)
- 350 millions d'euros pour les régions (contre 280 millions en 2025)

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde a été prélevée d'un montant de 230 332 € en 2025 et devrait percevoir en 2026 le reversement de 30% de ce prélèvement (soit environ 62 189 €), comme en 2027 et en 2028. Pour rappel, 10% du prélèvement DILICO est affecté à des fonds de péréquation dont le FPIC.

• Le montant national du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) en 2026 sera d'environ 1,017 milliard d'euros en tenant compte du reversement DILICO

III. Les éléments financiers résultant du Compte Administratif 2025 :

Section de Fonctionnement

L'exercice budgétaire 2025 se termine par un résultat de fonctionnement positif d'environ 2 497 299,12 € (auquel il faut ajouter un résultat reporté 2024 de 11 760 053,93 €).

Durant l'exercice 2025, l'exécution des recettes de fonctionnement prévues a été correcte (109%) avec notamment au chapitre 731 (Fiscalité locale), des rôles supplémentaires de la fiscalité locale à hauteur de 526 416 €, au chapitre 74 (subventions et participations), des soutiens et subventions à la collecte sélective des déchets réalisés à hauteur de 443 000 € (contre une prévision de 350 000 €).

Au sein des dépenses de fonctionnement, on peut noter au chapitre 014 des atténuations de produits, les 4 éléments suivants :

- le prélèvement de l'Etat de 160 758 € sur les recettes fiscales au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CFRP),
- un prélèvement de l'Etat sur les recettes fiscales de 230 332 € dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO).
- le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) s'est élevé à 1 383 914 €, suivant la proportionnalité de la répartition dérogatoire libre votée lors du conseil du 5 juillet 2023.
- une dotation de solidarité de 5 000 000 € a été versée aux 3 communes membres.

Les charges de personnel (1 219 764,64 €) retracent le renforcement des services du développement économique, du logement, des Finances, le recrutement d'une chargée de mission pour le suivi du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), d'un technicien rivière et les écritures de remboursement des frais de personnel mis à disposition par les communes de Canéjan et Cestas en 2025 et la commune de Saint Jean d'Illac en 2024.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
013 Atténuation de charges	0,00 €	11 146,94 €
70 Produits des services	485 700,07 €	512 364,17 €
73 Impôts et taxes (FNGIR + TVA compensant le TH et la CVAE) *	12 405 725,00 €	12 434 378,00 €
731 Fiscalité locale (TF+IFER+TEOM+TASCOM) *	13 143 100,00 €	13 782 892,00 €
74 Dotations et participations	6 166 270,00 €	6 406 033,27 €
75 Autres produits de gestion courante	114 751,00 €	128 095,77 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	1 985 440,47 €
78 Reprises sur provisions	0,00 €	5 062,29 €
Sous-total	32 315 546,07 €	35 265 412,91 €
042 Opérations d'ordre		
002 Résultat de fonctionnement reporté	11 760 053,93 €	
Total	44 075 600,00 €	35 265 412,91 €

* Modification de la nomenclature comptable M57 pour les chapitres 73 et 731 qui remplacent l'ancien chapitre 73 de la M14

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	7 449 500,00 €	6 864 778,73 €
012 Charges de personnel	1 571 900,00 €	1 219 764,64 €
014 Atténuations de produits	21 900 540,00 €	21 090 169,78 €
65 Autres charges de gestion courante	1 559 600,00 €	1 311 145,48 €
66 Charges financières	14 000,00 €	6 538,70 €
67 Charges exceptionnelles	55 060,00 €	0,00 €
68 Dotation aux provisions	5 000,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	11 188 000,00 €	0 €
042 Opérations d'ordre (dont amortissements)	332 000,00 €	2 275 716,46 €
Total	44 075 600,00 €	32 768 113,79 €

Section d'investissement

Durant l'exercice 2025, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur le budget principal (ni sur le budget rattaché des Transports et les budgets annexes de zones d'activités).

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 87 026 € sur le budget principal.

Les dépenses brutes d'équipement ou effort d'équipement (cumul des comptes chapitres 20 sauf 204, 21 et 23) ont été de 1 554 250 €

Les subventions d'équipement versées ont consisté principalement en :

- Des fonds de concours versés aux 3 communes membres pour un montant de 929 608 €
- La 7^{ème} annuité du plan Gironde Haut Méga versée au syndicat mixte Gironde Numérique pour un montant de 37 115 € (avec en sus une régularisation comptable de la 6^{ème} annuité).

Un logiciel de gestion de la redevance spéciale a été acquis auprès de la société GESBAC.

Un immeuble a été acquis à Canéjan pour un montant de 366 00 € afin d'y développer un projet de recyclerie

Une faucheuse débroussailleuse a été acquise pour le service Environnement pour un montant de 82 800 €.

Du matériel informatique a été acquis afin de doter les 5 nouveaux agents, le service commun de billetterie des spectacles et la direction administrative pour un montant de 9 145 €

La dotation d'abri bacs pour la collecte des « biodéchets » a été complétée pour un montant total de 19 080 €.

Les travaux de reprise d'étanchéité de la couverture du gymnase du Courneau ont été soldés pour un montant de 17 481 €.

Les travaux de réaménagement de la déchèterie à Canéjan ont commencé avec des frais de pose de blocs béton et de maîtrise d'œuvre à hauteur de 57 108 €.

Des travaux de réalisation de voies vertes ont été réalisés à hauteur de 938 238 €, à Saint Jean d'Illac le long de la RD106 (solde de la 1^{ère} tranche et 2^{ème} tranche) et de la RD211, à Cestas le long de la RD1250 Toctoucau Pierroton.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
10 Dotations fonds divers réserves	2 997 900,00 €	3 276 784,62€
13 Subventions d'investissement	139 000,00 €	55 807,43 €
27 Immobilisations financières	0,00 €	30 000,00 €
021 Virement section de fonctionnement	11 188 000,00 €	
024 Produit des cessions	1 514 000,00 €	*
040 Opérations d'ordre (amortissements)	332 000,00 €	2 275 716,46 €
041 Opérations patrimoniales	30 000,00 €	26 190,00 €
Sous-total	16 200 900,00 €	5 664 498,51 €
001 Résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
Total	16 200 900,00 €	5 664 498,51 €

**Les cessions se prévoient au chapitre 024 mais s'exécutent au compte 775 des recettes de fonctionnement*

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
16 Emprunts	101 209,42 €	89 682,32 €	
20 Immobilisations incorporelles	36 500,00 €	10 800,00 €	11 160,00 €
204 Subventions d'équipement versées	4 070 148,69 €	1 003 837,75 €	2 721 089,00 €
21 Immobilisations corporelles	3 398 048,40 €	484 324,79 €	2 175 699,22 €
23 Immobilisations en cours	2 814 057,12 €	1 059 125,48 €	322 125,18 €
26 Autres formes de participation	40 000,00 €	35 000,00 €	
27 Immobilisations financières	5 442 300,00 €	0,00 €	
041 Opérations patrimoniales	30 000,00 €	26 190,00 €	
Sous-total	15 932 263,63 €	2 708 960,34 €	
001 Résultat d'investissement reporté	268 636,37 €		
Total	16 200 900,00 €	2 708 960,34 €	5 230 073,40 €

IV. La politique des ressources humaines

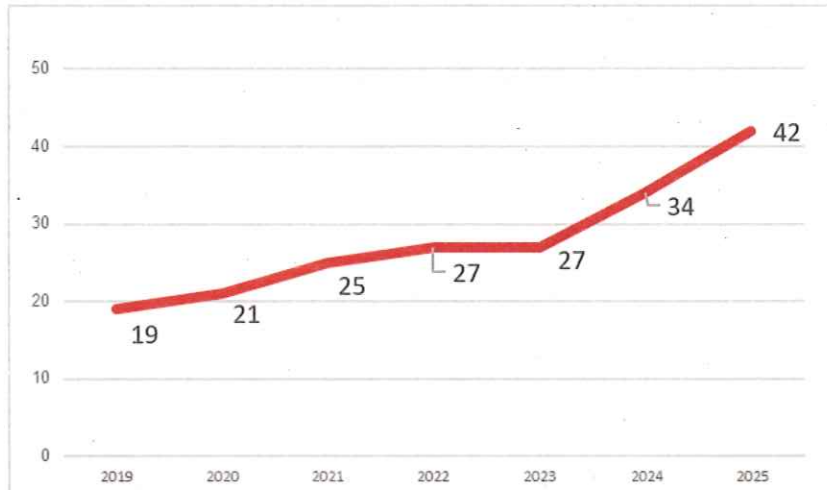
L'analyse ci-dessous est basée sur l'intégralité des dépenses de personnel de la Communauté de Communes et ne se limite pas au chapitre 012.

A - Évolution des effectifs et de la masse salariale depuis 2019

1 - Évolution des effectifs

Effectifs au 31 décembre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	17	14	19	20	21	28	32
Contractuels	2	7	6	7	6	6	9
Emplois non permanents	0	0	0	0	0	1	1
Total	19	21	25	27	27	35	42

La Communauté de communes Jalle Eau Bourde (CCJEB) emploie aujourd'hui 42 personnes sur emplois permanents, en grande majorité des fonctionnaires titulaires (78%) même si leur part est légèrement en baisse. On comptabilise aussi 8 contractuels permanents, 1 apprenti chargé de mobilité. En équivalent temps plein, le nombre d'agents est de 41,5.



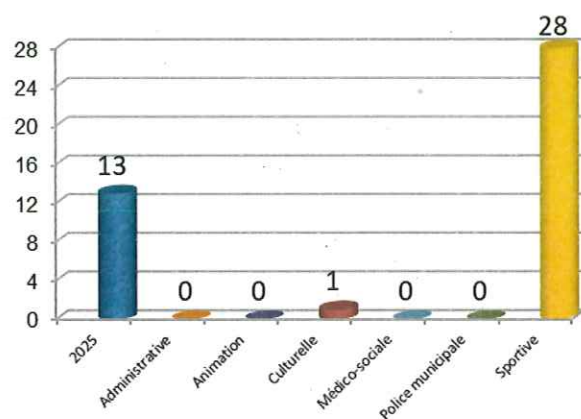
Les effectifs de la CCJEB connaissent une nouvelle hausse cette année, comme en 2024. La communauté de communes assure en effet de nouvelles missions (PCAET, Logement) et a renforcé ses effectifs sur la comptabilité, le développement économique, ainsi que le secteur des déchets, en attendant le recrutement d'un chargé de coopération dans le cadre de la CTG en 2026.

Le nombre de mouvements 2025 est à la hausse (19 au total), avec 13 arrivées et 6 départs, pour un turnover de 23,2% légèrement en baisse par rapport à 2024 (année de transferts entre la Ville et la CCJEB).

Parmi les arrivées, 7 ont eu lieu sous contrat, et 6 par mise en stage ou mutation. Les départs sont 3 fins de contrat, 1 démission et 2 retraites.

Répartition par filières

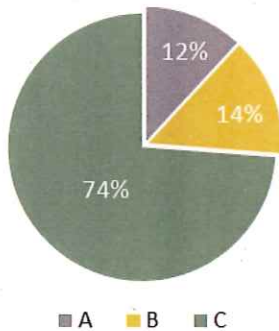
Administrative	13	31.0%
Animation	0	0%
Culturelle	0	0%
Médico-sociale	1	2.4%
Police municipale	0	0%
Sportive	0	0%
Technique	28	66.7%



Une nouvelle filière est représentée cette année : la filière sociale pour le poste lié à la politique du logement. Les compétences de la CCJEB couvrent donc 3 des 7 filières territoriales.

L'arrivée de nouveaux cadres, notamment en filière administrative, équilibre un peu la répartition. La filière technique n'emploie plus que 67% (- 8 pts) des personnels, sur trois secteurs d'activités de la CCJEB : la gestion des déchets, la gestion des milieux aquatiques et le service des transports. On retrouve les postes administratifs sur les missions d'encadrement, de gestion financière et administrative, la gestion du PCAET ainsi que sur le secteur du développement économique et de l'emploi.

Répartition par catégorie

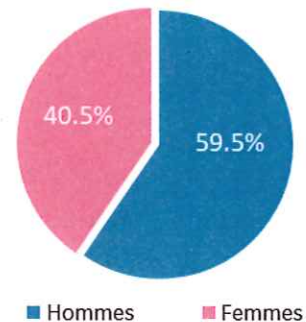


Âge et ancienneté moyens

Âge
47 ans 0 mois 25 jours

Ancienneté
9 ans 3 mois 18 jours

Répartition par genre



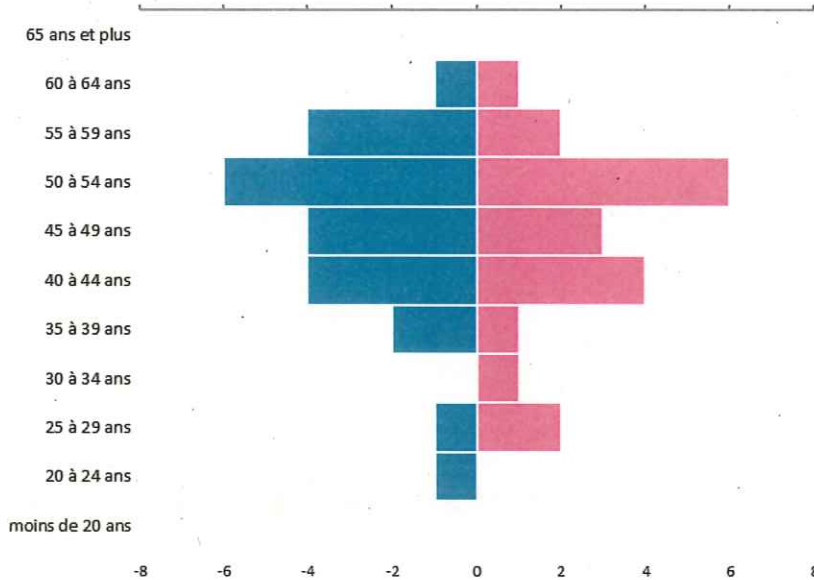
S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, la CCJEB compte toujours trois quarts de ses agents en catégorie C. Les postes d'expertise et d'encadrement (catégories A et B à part égale) représentent donc un grand quart des effectifs.

Après l'augmentation de la moyenne d'âge liée aux transferts en 2024, l'âge moyen 2025 baisse de 10 mois, mais reste élevé.

L'ancienneté moyenne des effectifs baisse également de plus d'un an, compte tenu des nombreuses nouvelles arrivées.

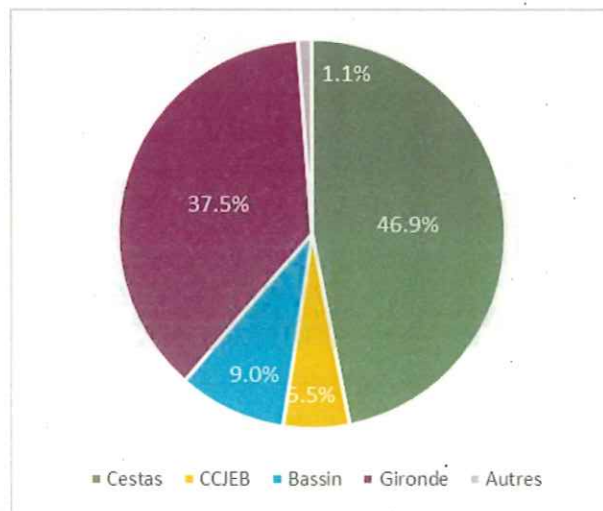
La répartition par genre, est aujourd'hui beaucoup plus équilibrée, avec une majorité d'hommes qui passe de 73,5% à moins de 60%, en lien avec la nature des différents mouvements dans la filière administrative.

Pyramide des âges



La pyramide des âges est un peu plus homogène, même si le faible effectif de la CCJEB ne permet toujours pas de tirer de conclusions définitives. La volonté de rajeunissement et la vigilance quant à l'usure professionnelle constituent des points de vigilance.

Origine géographique



Par origine démographique, on note une nette augmentation (+5 pts) du nombre d'agents domiciliés sur le territoire de la CCJEB. La sphère d'attractivité reste étendue sur l'ensemble de la Gironde (communes proches et bassin d'Arcachon principalement).

Promotions et sanctions



En 2025, le nombre de promotions est en forte hausse (aucune promotion n'avait pu être envisagée en 2024). La collectivité a notamment valorisé la réussite à des concours et examens professionnels.

Formation

Nombre	Jours	Agents
Catégorie A	2	1
Catégorie B	17	5
Catégorie C	20	6
Total	39	12

La dynamique de formation est en retrait cette année. Ce sont 28,6% des agents qui se sont formés (contre 53% en 2024) avec un total de jours réduit de 32 unités. Cela représente 0,9 jours de formation par agent. Les contraintes de service, notamment pour le service transport, ne permettent pas toujours ce départ en formation.

Absentéisme

Nombre	Arrêts	Jours
Maladie ordinaire	24	813
Longue maladie	--	--
Accidents de service	1	3
Maladie professionnelle	1	75
Total	26	891

Le taux d'absentéisme général reste bas, en dessous de 6%, bien qu'en augmentation cette année, surtout sur la maladie ordinaire où le nombre de jours d'absence augmente nettement. Cela est compensé par une baisse notable des absences pour maladie professionnelle. S'agissant de la maladie ordinaire, le nombre moyen de jours d'arrêt est de 34 jours (cela est dû principalement à la situation d'un agent n'ayant pas bénéficié d'un congé longue maladie). On peut aussi noter que 26 agents (62%) n'ont présenté aucun arrêt de travail en 2025. Il s'agit du double de l'année précédente.

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés

L'obligation d'emploi de 6% représente 2 postes. Au 31 décembre 2025, la CCJEB respecte très largement cette obligation, sans être obligée de verser de compensation financière au FIPHFP. On comptabilise en effet 3 agents justifiant d'une RQTH. Cela représente un taux d'emploi de près de 8,8%.

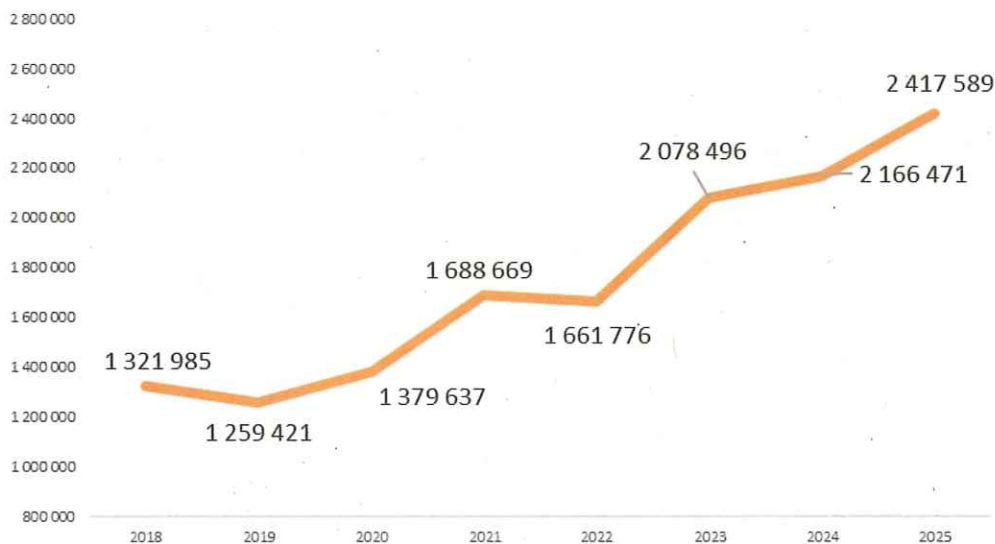
Salaire moyen

Le salaire brut moyen est de 2 588 € au 31 décembre 2025, en augmentation de 25 euros, soit 1% par rapport à 2024. Le salaire moyen des hommes et des femmes est quasi identique. Cette année, contrairement à 2024, il est supérieur de 16 € pour les femmes (+ 0,6%).

Temps de travail

Le temps de travail des agents de la Communauté de Communes est basé sur 1607 heures. Le cycle annuel concerne le service de transports. Les autres agents travaillent selon un cycle hebdomadaire (37h15, 37h30, 38h30 ou 40h).

2 - Évolution de la masse salariale



La masse salariale, compte tenu de la montée en puissance des effectifs et compétences de la communauté de communes est en hausse de 11,6%.

Répartition rémunérations et charges

Nature	BP	TRANSPORT	TOTAL
Rémunération Titulaires	286.285 €	588.661 €	874.946 €
NBI ET SFT	6.036 €	5.563 €	11.599 €
Régime indemnitaire Titulaires	95.499 €	160.552 €	256.051 €

Rémunération Contractuels	176.763 €	70.587 €	247.350 €
Indemnités et charges Élus	125.303 €	---	125.303 €
Charges patronales	655.181 €	229.988 €	885.169 €
TOTAL	1.345.068 €	1.055.351 €	2.400.419 €

Avantages en nature

Comme les années précédentes, aucun avantage en nature n'est accordé aux agents de la communauté de communes relatif à des logements de fonction ou au remisage d'un véhicule de service à domicile.

Heures supplémentaires

Type d'heure	Normale	Dim / JF	Nuit	Total
Montant	5.048 €	4.549 €	417 €	10.013 €
Nombre	298	175	13	486

Le nombre d'heures supplémentaires rémunérées est en diminution de 14% en 2025. Les heures normales représentent 61% de l'ensemble. La part des heures de dimanche et jour férié n'est pas négligeable, à hauteur de 36%.

Astreintes

Tous types	
Montant	18.514 €
Nombre	155

Les astreintes permettent d'assurer le fonctionnement en sécurité des services. Elles sont soit journalières, soit hebdomadaires, soit de nuit, soit de week-end. Les interventions effectuées en astreinte sont rémunérées en heures supplémentaires (pour la filière technique). Elles sont en augmentation de 2 500 euros par rapport à 2024 (+43 astreintes).

Prestations sociales et autres indemnités

Type	Montant	Nb agents
Participation Santé	985 €	5

Participation Prévoyance	396 €	4
Participation Repas	1.145 €	12
Participation ALSH, séjours	70 €	2
Allocation enfant handicapé	--	--
Indemnité télétravail	708	6

Les nouvelles conventions de participation Prévoyance et Santé passées avec le CDG33 n'ont pas encore rencontré le succès escompté. Le nombre d'agents concernés par les participations correspondantes a donc bien diminué.

Notons enfin que le montant versé en 2025 en termes d'indemnité de télétravail a doublé. Elle a bénéficié à 6 agents de la CCJEB en 2025 (un de plus qu'en 2024). La participation journalière est fixée par les textes à 2,88 € par jour.

B/ Evolution des dépenses de personnel en 2026

La masse salariale, hors indemnités des élus (voir tableau de composition des rémunérations) représente aujourd'hui environ 2 292 286 euros. S'y ajoutent les charges patronales et le coût des refacturations pour un montant global annuel de 956 949 €

La proposition du BP 2026 prend en compte les évolutions suivantes dont les événements impactant la masse salariale de manière automatique, sans qu'il soit possible d'arbitrer entre les sommes correspondantes :

- le GVT lié à l'évolution des carrières
- l'effet Noria (balance des entrants et des sortants)
- l'augmentation du smic de 1,18% du 1er janvier 2026
- l'augmentation de 3 pts de la cotisation patronale retraite des agents titulaires (CNRACL)
- le nouveau versement régional mobilité (0,15% des traitements)
- la budgétisation de l'indemnisation potentielle de jours de CET

A cela s'ajoute différentes mesures prises en faveur des personnels :

- renouvellement de l'enveloppe de régime indemnitaire CIA, liée à la manière de servir

Les autres mesures sont liées à l'organisation des services (effet noria évoqué ci-dessus) :

Réalisé 2025	2 417 589	
Surcoûts 2026		
Noria	346 092	14,42%
GVT	6 600	0,27%
Indemnisation CET	5 000	0,21%

Smic (+1,18% au 01/01/26)	1 500	0,06 %
Versement mobilité Régional (0,15% traitement)	2 000	0,08%
Augmentation contribution CNRACL	20 000	0,83%
Total	381 192	15,88%
BP prévisionnel 2026	2 781 611	

Nouveaux postes (compris dans l'effet Noria)

Emploi	Catégorie
1 Gestionnaire Marchés publics	A ou B
1 Chargé de coopération CTG	A
1 Ingénieur DSP Eau et Assainissement	A
1 Technicien	B
1 Jardinier polyvalent	C

C/ Politique Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines, mutualisée entre la Ville de Cestas, le CCAS et la CCJEB porte des objectifs précis participant à la qualité de vie au travail, intégrés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Collectivité :

- Maîtriser la progression des effectifs en fonction des besoins des services et des contraintes budgétaires
- Anticiper et réduire le vieillissement des effectifs par le recrutement
- Renforcer l'encadrement A et l'encadrement intermédiaire B et homogénéiser les pratiques managériales au sein des services
- Fiabiliser la méthode de recrutement par une analyse approfondie des motivations, personnalités et comportement professionnels
- Poursuivre la mise en place du dispositif d'intégration des nouveaux arrivants et se doter d'outils d'évaluation de cette intégration
- Renforcer le lien entre le plan de développement des compétences et les entretiens professionnels
- Conforter la mise en place d'un régime indemnitaire fondé à la fois sur les responsabilités liées au poste occupé et sur la manière de servir
- Développer l'information et la communication interne

- Poursuivre l'amélioration des conditions de travaux et des locaux en lien avec l'élaboration et la mise à jour du Document Unique, notamment en poursuivant la mise en place des actions issues du diagnostic des RPS
- Continuer l'accompagnement social des agents via la subvention apportée au CGOS et par le biais des participations financières santé et prévoyance ainsi que celles liées aux événements familiaux
- Poursuivre la conduite d'un dialogue social de qualité
- Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les différentes politiques RH menées (voir ci-dessous)

D/ La Prévention

Dans la continuité de l'audit des RSP initié en 2023, un certain nombre d'actions sont mises en place, sur la base des axes prioritaires travaillés avec les organisations syndicales et les services.

Pour rappel, les axes prioritaires pour la CCJEB sont :

- La gestion des EPI : le marché a été renouvelé en 2025. Les dotations se poursuivent dans l'ensemble des services, sur les 8 lots du marché ;
- La poursuite des efforts de coordination de l'organisation du travail au sein des services techniques : mise en place des temps spécifiques de coordination, avec un encadrement intermédiaire renforcé ;
- Amélioration des locaux : poursuite du travail initié par le diagnostic réalisé en 2025, fiabilisation des besoins en termes d'évolution des services et démarrage d'une maîtrise d'oeuvre ;
- Questionnement des cycles de travail et des horaires variables : mise en place des horaires variables à partir de mars 2026 ;
- Accueil des publics difficiles : formation spécifique intégrée au plan de formation ;
- Prévention de l'usure professionnelle ;
- Analyse des pratiques professionnelles par un accompagnement extérieur : en fonction des besoins

E/ L'égalité Femmes/Hommes

Les actions déjà menées sur le sujet, comme celles qui le seront dans le cadre des LDG, sont détaillées ainsi :

- Politique de recrutement non discriminatoire fondée sur la notion de compétence et de personnalité, dépassant les clichés liés au genre.
- Sensibilisation des agents aux stéréotypes de genre et aux biais inconscients, notamment par le biais de formations.
- Veille RH sur les écarts salariaux entre les sexes et prise de mesure visant à les réduire si elles ne sont pas fondées sur les compétences et/ou les responsabilités assurées. Le régime

indemnitaire IFSE, commun à tous les agents et à toutes les filières ou presque, est déjà attribué sur la base des missions accomplies, sans notion de genre. Les salaires relèvent de grilles nationales non discriminantes. La veille couvre aussi les modalités d'attribution des primes liées à la manière de servir.

○ Poursuite de l'accompagnement à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
Les nombreux cycles de travail adoptés par la collectivité permettent une première souplesse. Le télétravail ajoute aussi à cet équilibre, comme la mise en place des horaires variables sur une majorité des postes administratifs.

○ Accès équitable à la formation et au développement professionnel.

Les personnels féminins, notamment en catégorie C, sont de plus en plus incités à la formation. Le développement des formations proches du lieu d'emploi est également une priorité.

○ Encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction.

○ Politique de prévention du harcèlement sexuel intégrée à la politique générale de prévention des risques et procédure de dénonciation du harcèlement protégeant les intérêts des femmes (adhésion au système de signalement porté par le CDG33).

○ Collaboration avec des organisations externes pour partager les meilleures pratiques et participer à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

V. Les principales actions de la Communauté de Communes 2026 :

A/ Administration générale

Adoption du schéma de mutualisation : les premiers mois seront consacrés à l'adoption du schéma de mutualisation entre l'EPCI et les communes membres. Son objectif est de fixer la feuille de route des mises à disposition des agents des communes membres qui concourent au fonctionnement de l'EPCI et notamment l'ensemble des fonctions support.

Adoption et mise en œuvre du PCAET :

Le projet de PCAET a été arrêté et transmis en service de l'Etat pour avis en juin 2025. Cet avis a été rendu en août. Des demandes de mises à jour y ont été formulées. Elles sont en cours de finalisation. Une présentation du document à jour est prévue au mois de mai permettant d'engager la consultation du public à partir du début du mois de juin. L'adoption définitive du PCAET est prévue pour le mois de septembre.

Dans ce cadre de la mise en œuvre de ce plan, plusieurs adhésions sont d'ores et déjà prévues : ALEC, CEREMA et ATMO pour un montant total de 8 100 €

Des crédits sont également prévus pour la mise en place de formations au bénéfice des agents des collectivités et des élus (6 000 €)

Parmi les premières actions, il est envisagé la création d'un cadastre solaire (30 000 €)

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre de l'avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique signé avec les services de l'Etat et la Communauté de Communes de Montesquieu

Accompagnement au transfert de la compétence en matière d'eau et d'assainissement : le report de la date de transfert effectif de la compétence en matière d'eau et d'assainissement a été acté pour le 1^{er} janvier 2028. Une mission de maîtrise d'œuvre va être engagée pour la préparation de la procédure de DSP à engager en vue de la finalisation des nouveaux contrats. Le montant prévu au budget est de 80 000 €

Bâtiments du Courneau : des travaux sont prévus sur le bâtiment principal (remise aux normes électriques) ainsi que des aménagements extérieurs pour permettre l'accueil des forains lors des fêtes locales (notamment la piste d'accès). Des crédits sont inscrits à hauteur de 75 000 €. L'année sera mise à profit pour poursuivre les réflexions engagées sur l'avenir du site sous l'égide de la commune de Canéjan.

Suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG) : relance de la procédure de recrutement du chargé de coopération suite au désistement de la candidate retenue

Aménagement numérique : la Communauté de Communes est adhérente à Gironde Numérique. Il est prévu le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un informaticien mutualisé pour le compte de la CCJEB et des communes de Cestas et Canéjan. Cet informaticien devrait être mis à disposition à temps complet sur le territoire à compter de septembre 2026. Son montant est estimé à 44 000 par an.

Redéfinition de la politique d'intervention de la CCJEB dans le cadre des fonds de concours. Ces fonds de concours permettent d'accompagner les trois communes dans la réalisation de projets structurants qui ne relèvent pas des compétences communautaires. Une nouvelle convention cadre devra être adoptée pour la durée du mandat. Les enveloppes financières devraient pouvoir être maintenues à leur niveau de 2025.

B/ Développement économique et emploi

Des crédits à hauteur de 140 000 € sont inscrits pour le financement des associations à vocation économique et d'insertion ainsi que les clubs d'entreprises.

Il est prévu le renouvellement des cotisations auprès de Cap Métiers, d'Invest in Bordeaux et de Manacom pour un montant total de 3700 €

Les actions d'animation autour de l'emploi et de l'entrepreneuriat seront poursuivies avec le renouvellement d'ateliers animés par des prestataires extérieurs pour un montant de 7 500 €

Les études pour le transfert de la gestion du Parc de l'Entreprise et de l'Artisanat sur Saint Jean d'Illac sont toujours en cours.

Un budget d'investissement est prévu pour la poursuite des petits aménagements à la Pépinière d'entreprises pour un montant de 2 300 €.

En lien avec l'adoption du Plan de Mobilité simplifié, des crédits sont prévus pour un accompagnement de la CCI dans le cadre de l'amélioration des mobilités pour les entreprises des zones d'activités de Pot au Pin et Jarry. Après une première étape de diagnostic, l'objectif est de soutenir la réalisation d'un plan de déplacement interentreprises.

c/ GEMAPI / Environnement :

Etudes pour la mise en place d'un plan de gestion du bassin versant de l'Eau Bourde en lien avec les services de la Métropole

Prestation d'entretien des berges de l'Eau Bourde dans le cadre d'un contrat avec Arcins Environnement

Reprise de passerelles (passerelle du Cerf et deux passerelles aux Sources) sur l'Eau Bourde : 15 000 €

d/ Aires d'accueil des gens du voyage :

Travaux d'entretien courant – 100 000 € - Des travaux de sécurisation important doivent être entrepris sur l'aire d'accueil de Saint Jean d'Illac

Mise en place du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : réflexion autour de la mise en place de terrains familiaux ou engagement de réalisation de logements type PLAI-A fléchés pour les familles de voyageurs

Etude pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'aire d'accueil de Cestas – 50 000 €

E/ Collecte et traitement des déchets

L'action de la Communauté de Communes s'inscrit dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec pour objectif la réduction des déchets ménagers et assimilés de 12% d'ici 2028.

Les mesures mises en œuvre se déclinent autour de plusieurs axes :

- Mise en œuvre de l'appel à projet relatif à la collecte hors foyer et acquisition de bacs et corbeilles – 90 000 €
- Renouvellement du marché de fourniture des bacs
- Poursuite des formations / informations autour des bonnes pratiques et du compostage
- Amélioration de la communication autour des bornes bio déchets et poursuite du déploiement

Extension de la déchetterie à Canéjan – 1 500 000 € - Démarrage des travaux au printemps 2026

Suivi de la mise en œuvre de la recyclerie

- Accompagnement aux investissements et au fonctionnement de Recyl O Sources dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens
- Prise en charge financières de locaux mis à disposition par les communes
- Aménagement de locaux : un marché de maîtrise d'œuvre a été signé et un permis de construire devrait pouvoir être déposé dans les semaines à venir. Un marché de travaux sera engagé. L'enveloppe financière prévisionnelle est de 550 000 €. La

Communauté de Communes a obtenu une subvention de 120 000 € de la Région pour ce projet.

F/ Politique du logement et du cadre de vie

Accompagnement du dispositif de l'Etat dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov – 8 530 €. Cette démarche s'inscrit dans les coopérations prévues avec la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Programme Local de l'Habitat – 100 000 € : mise en œuvre du plan d'actions prévu

- Rénovation de l'habitat dans le parc privé
- Politique d'intervention dans le cadre des surcoûts fonciers

Conférence Intercommunale sur le logement : Mise en œuvre formelle du service d'information des demandeurs avec une communication adaptée et réalisation de permanence au sein de chacune des communes, suivi de la commission des cas complexes

G/ Mobilité et transport

- Finalisation du Plan de Mobilité Simplifié avec la détermination de la nouvelle offre de transport sur le territoire
- Etude pour la mise en place d'un versement mobilité pour le financement des nouvelles lignes de transport
- Accompagnement des entreprises des secteurs de Pot au Pin et Jarry dans la réalisation d'un Plan de Déplacement inter entreprise
- Installation des abris vélos sécurisés après la réalisation des travaux de génie civil par les communes
- Etude d'implantation de vélos en libre-service
- Aménagement de la ligne de car express « Ceinture Ouest » avec le déploiement de deux arrêts de car supplémentaires à proximité des zones d'activités de Canéjan
- Acquisition de 5 vélos électriques pour les services de la Communauté de Communes

Fonctionnement de la régie Prox'Bus

- Acquisition d'un autocar et d'un véhicule 22 places pour un montant de 290 000 €

H/ Pistes cyclables et voiries communautaires

Dernière tranche de la piste cyclable du Courneau – 180 000 €

Piste cyclable Rd 1250 à Pierroton – 150 000 €

Reprises ponctuelles des pistes communautaires – 25 000 €

Réfection des couches de roulement des voiries communautaires - 200 000 €

Des crédits sont également prévus pour l'acquisition des emprises foncières à hauteur de 60 000 €

I/ Budgets annexes des zones d'activités

Finalisation des études, première tranche d'acquisition et premiers aménagements de la ZA de Pot au Pin 2 avec notamment la réalisation d'une piste cyclable – 4 450 000 €



Engagement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la zone d'activités de Saint Jean d'Illac/Pierroton et notamment le bâtiment Mondy – 50 000 €

Réfection d'une partie de la toiture du bâtiment MONDI suite à la tempête NILS : 50 000 €

Poursuite des études sur la ZA Illaguet Nord : 40 000 €

I/ OPERATIONS FAISANT L'OBJET D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ENGAGE EN 2024

Un grand nombre d'actions de notre CDC ont été démarré au cours de l'année 2025. La plupart s'inscrivent sur un temps long, considérant les démarches administratives et environnementales.

- Programme annuel d'amélioration du patrimoine bâti de la CDC : bâtiment du Courneau / aires d'accueil des gens du voyage / bâtiment MONDI
- Déploiement du programme de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Extension de la déchetterie à Canéjan
- Aménagement du bâtiment de la recyclerie
- Renouvellement du parc des autobus
- Réalisation de pistes cyclables et voies vertes :
 - Courneau / Fourc
 - Pierroton

VI – Les moyens d'action

○ **Budget Principal**

- Section de fonctionnement : les principales recettes

- *LA FISCALITE*

Les bases et produits prévisionnels des impositions de la fiscalité directe locale ont été communiqués fin mars :

Taxes	Bases définitives 2025	Bases prévisionnelles 2026
Cotisation foncière des entreprises	22 232 988 €	23 023 000 €
	Produit 2025	Produit 2026
Cotisation Foncière des Entreprises	5 785 023 €	5 990 585 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 319 081 €	1 336 230 €
Taxe forfaitaire sur les surfaces commerciales	345 430 €	342 869 €

Afin de compenser la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) décidée par l'article 55 de la loi de finances pour 2023, une fraction de TVA nationale a été versée en 2025 pour un montant de 6 139 478 €.

La prévision est de 6 171 279 € pour l'année 2026.

année	2020	2021	2022	2023 *	2024 *	2025 *
Produit de CVAE	5 603 706	5 915 098	5 269 498	6 101 585	6 090 669	6 139 478



* Fraction de TVA nationale

La fraction de TVA nationale compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est élevée à 4 673 189 € en 2025.

année	2023	2024	2025	2026
Produit de TVA compensant la TH	4 662 042	4 660 673	4 673 189	4 696 775

Les allocations compensatrices au titre de la réforme de la valeur locative des établissements industriels subissent une minoration de 254 000 € (article 129 de la loi de finances pour 2026).

* Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (part intercommunale) : 1,41 %
 Le maintien de ce taux est proposé.

* La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11,05 % pour l'ensemble des communes

Les bases prévisionnelles de TEOM 2026 sont les suivantes, en hausse de 1,7% par rapport aux bases définitives 2025 :

	Bases définitives 2025	Bases prévisionnelles 2026
CdC Jalle Eau Bourde	50 911 337 €	51 778 467 €

• LES DOTATIONS DE L'ETAT

Ces dotations ne faisant pas l'objet d'une actualisation, elles représentent une baisse significative en euros constants.

* la Dotation d'Intercommunalité

Nous ne percevons plus de dotation d'intercommunalité depuis 2016 en raison de la montée en charge de la contribution au redressement des comptes publics.

Pour rappel, la dotation s'élevait à 69 553 € en 2015 contre 232 664 € en 2014 (ayant subi une réduction de 52 936 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques).

année	2013	2014	2015	2016 à 2025
Montant Dotation d'Intercommunalité	299 796 €	232 664 €	69 553 €	Néant

* la Dotation de Compensation des EPCI

Elle correspond à l'ancienne compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de



compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001. La compensation « part salaires » a subi un écrêtement uniforme depuis 2012, mais est resté quasi stable entre 2022 et 2024. Un écrêtement sera encore effectué en 2026.

année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant Dotation de compensation	2 523 249	2 477 116	2 428 331	2 375 064	2 361 275	2 322 199	2 237 874	2 159 000

* la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Le montant de la dotation de compensation pour l'année 2026 est annoncée à 554 073 €, en baisse de 32% par rapport à 2025.

année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant D.C.R.T.P	827 128	827 128	821 128	821 128	821 128	817 491	817 491	554 073

* le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le montant du reversement pour l'année 2026 restera à 1 593 225 €, identique au montant de l'année 2025.

• LES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE

Ils vont rester stables autour d'un montant cible fixé à 500 00 €.

Il se composent essentiellement des redevances issues de l'occupation des 2 aires des gens du voyages, de la redevance des déchets industriels et commerciaux, de la vente des composteurs, et de la facturation des frais de personnel mis à disposition aux communes membres.

▪ Section de fonctionnement : les principales dépenses

• LA DETTE

En 2026, l'annuité de la dette sera de 66 400 € avec une charge d'intérêts de 3 990 €.

Pour mémoire, en 2025 elle était de 83 052,14 €.

Dettes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité globale	153 927	153 982	154 109	113 046	229 579	121 366	83 052	66 400
Dont remboursement du capital	139 337	142 490	145 766	104 714	213 544	108 249	76 240	62 410

L'encours de dette de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026 est de 129 077 € soit un encours de 3,90 €/habitant

Capital initial	2 032 270 €
Capital restant dû au 01/01/2026	129 076 €
Annuité 2025	66 400 €
<i>dont capital</i>	62 410 €
<i>dont intérêts</i>	3 990 €
Capital restant dû au 31/12/2026	66 666 €

Selon le profil d'amortissement en cours, la dette sera éteinte en mars 2029. Avec les données de l'exercice 2025, la capacité de désendettement (ratio entre l'encours de la dette et l'épargne brute) serait de moins d'1 mois.

Répartition de l'encours

L'encours de dette se répartit sur du taux fixe à 25,80 % et du taux variable pour 74,20 % (adossés à des index variables comme l'Euribor 3 mois, taux à court terme de la zone euro, le livret A).

Répartition des prêteurs

La Communauté de Communes rembourse 3 contrats de prêts à 3 prêteurs

Etablissements prêteurs	Nombre de prêts	Encours au 1 ^{er} janvier 2026
Caisse des Dépôts et Consignations	1	9 076 €
Crédit Mutuel	1	33 333 €
Banque Postale	1	86 667 €

Structure de la dette

L'ensemble de l'encours de dette se situe dans la classe 1A selon la charte de bonne conduite dite « GISSLER ».

Actuellement, le taux d'intérêt moyen est de 4,64%

Il n'y a pas d'encours de dette sur le budget annexe Transport et les zones d'activités.

- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le montant du prélèvement 2026 n'est pas encore connu.

Pour mémoire, le prélèvement du FPIC 2025 s'est élevé à 2 306 523 € pour la Communauté de Communes et les 3 Communes membres.

La proportionnalité de la répartition dérogatoire votée en 2023 a pu être appliquée en 2025. La prise en charge de la Communauté de Communes s'est élevée à hauteur de 60% soit 1 383 914 € et le solde de 922 609 € a été versé par les Communes.

- Attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation demeure inchangé.
 Elle est fixée à :

- Commune de Cestas : 7 570 848,00 €
- Commune de Canéjan : 3 680 895,00 €
- Commune de Saint Jean d'Illac : 3 057 996,42 €

- Dotation de solidarité communautaire

Le versement d'une dotation de solidarité communautaire sera fixé après la connaissance précise des recettes fiscales, des dotations et du prélèvement du FPIC, dans le cadre d'une enveloppe fixée à 5 000 000 €.

- Prélèvements sur la fiscalité : contribution au titre du redressement des finances publiques (CFRP)

L'article 159 de la loi de finances pour 2018 pérennise le prélèvement sur les recettes fiscales pour les collectivités dont la dotation forfaitaire était insuffisante pour s'acquitter de la contribution au redressement des finances publiques. Le prélèvement au titre de l'année 2020 a été fait en janvier 2021 et celui au titre des années 2021 et 2022 a été fait en 2022.

Prélèvement sur fiscalité Article L 2334-7-3 du CGCT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	160 758	160 758	néant*	160 758	321 516	160 758	160 758	160 758

*prélevé en 2022.

- Prélèvements sur la fiscalité au titre du dispositif de lissage des recettes

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde est concernée par le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) et a subi un prélèvement de 230 332 € en 2025. Le montant devrait être sensiblement le même en 2026.

- Section d'investissement :

En dépense, une enveloppe de 1 500 000 € sera une nouvelle fois prévue pour le versement de fonds de concours aux communes dans le cadre d'un nouveau règlement de fonctionnement à établir.

Il n'est pas prévu de recourir à des emprunts nouveaux.

- Budgets Annexes

- Transports

Comme les années précédentes, le prix des services de transports sera ajusté en tenant compte des instructions de la Région.

Une subvention du budget principal sera prévue à hauteur d'1 000 00 € pour équilibrer les contraintes assignées au budget des transports. L'achat d'un autocar et d'un véhicule de 22 places est prévu.

VI – Les moyens d'action

○ Coopérations

Les coopérations engagées avec la CDC Montesquieu seront maintenues en 2026 autour d'actions conjointes (Plate-forme territorial de rénovation énergétique et GPEC) et du financement du poste relatif aux financements européens (GAL).

○ Mutualisations

L'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à son organe délibérant ».

L'exploitation des services communs sera poursuivie pour :

- balayage des voiries entre Canéjan et Saint Jean d'Illac,
- billettique des spectacles communs à Canéjan et Cestas,
- l'instruction des autorisations d'urbanisme avec une instructrice commune entre Canéjan et Cestas
- la fourniture d'un logiciel pour la lecture des cartes de chronotachygraphe avec les communes de Cestas et Canéjan
- la fourniture d'un logiciel pour les services urbanisme des communes de Cestas et Canéjan

Un travail sera engagé pour l'élaboration du nouveau schéma de mutualisation établi pour la mandature.

Le fonctionnement de notre Communauté de Commune s'inscrira dans la continuité, en restant un outil efficace au service des communes membres.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, est de – 45 600 € pour le budget principal et de 56 154 € pour le budget annexe des transports.

Le besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette, est évalué à – 80 000 € pour le budget principal et à 90 000 € le budget annexe des transports.